FORUMS POUR LES CONSOMMATEURS

VISITE COMMISSION MÉDICALE

Par Profil supprimé Posté le 15/10/2019 à 14h38

Bonjour,
J'ai fait une prise de sang pour le cannabis a ramener a la préfecture

Résultats : Tétrahydrocannabinol (THC) Non détecté
11-OH-THC Non détecté
THC-COOH 0,98ng/ml

Je suis passer devant les deux médecins et tout de suite, l'un d'entre eux ma dit que je récupéré pas mon permis car il y a 0.98ng/ml de THC-COOH est-ce normal ?
Même pas temporairement, rien du tout.

J'ai payer la somme de 50€ en espèce et quand j'ai demander une facture ou un reçu, on ma répondu qu'il y en a pas. Y'a t-il a un business ? ou va cette argent ? Il ne prennent pas la carte bancaire, je trouve ça assez bizarre, l'impression de me faire prendre par derrière en toute légalité non ?

Donc je dois refaire une prise de sang évidemment a ma charge et que tous les taux soit négatif, vont-il me refaire payer la visite ?

J'ai vu des gens le récupéré temporairement avec des taux de THC encore présent dans le sang.
Quelqu'un pourrait-il m'éclairer ?

Et je ne parlerais pas des test soit-disant psychotechnique ou il suffit juste de payer pour les avoir.

5 RÉPONSES

Moderateur - 15/10/2019 à 15h00

Bonjour,

Votre résultat manifeste une consommation ancienne de cannabis qui, à peu de jours près, eût été sans doute totalement négative.

La décision de la commission médicale est, disons, assez sèche, d'autant plus que le THC-COOH n'est pas un métabolite psychoactif. Néanmoins c'est leur droit et si leur critère de décision est de dire qu'il faut un résultat totalement négatif vous ne pouvez malheureusement pas y faire grand chose. En fait, même si toutes les commissions poursuivent la même mission d'évaluation de l'aptitude à conduire, chaque commission médicale a ses critères. Les pratiques sont hétérogènes et il peut y avoir, en fonction des lieux, des tolérances plus ou moins grandes.

Le prix de 50 euros est fixé par la loi. Cette somme est partagée entre les médecins, d'où sans doute la préférence pour le liquide. Il faut savoir que vous ne pouvez pas vous faire rembourser cette somme par la Sécurité sociale. Enfin, vous devrez en effet repayer des analyses et 50 euros la prochaine fois que vous passerez devant la commission.

Le modérateur.

Profil supprimé - 15/10/2019 à 20h13

Merci pour cette réponse

Yoooh89 - 15/10/2021 à 12h33

Bonjour Zakhar,
ta comission médicale était à tours?
Tu as pu repasser directement en commission ou tu as du attendre 2 mois?

Profil supprimé - 20/10/2021 à 09h54

Salut yoooh89 oui c’était à Tours
Oui la semaine d’après, devant eux avec une prise de sang negative et j’ai récupéré mon permis

Yoooh89 - 21/10/2021 à 15h58

Merci Zakhar, du coup j'ai eu pareil, ils m'ont pas mit inapte mais ils m'ont demandé de repasser dans 2 semaines avec des résultats négatifs.
Merci pour ta réponse en tout cas, bonne continuation